

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **14 avril 2025**

Numéro :

L'an Deux mille vingt cinq
et le 14 avril
à 19 heures 15

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	17	9

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Présidente**

Il précisé que la séance fait suite au report de la séance initialement prévue le 09 avril 2025, et qui n'a pu se tenir, faute de quorum.

Présents : C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, F. MARECHAL, M. BOMPARD, A. BOMPARD

Date de la convocation
10 avril 2025

Pouvoirs : Néant

Date d'affichage
10 avril 2025

Absents excusés : G. MANCUSO, S. VEIGALIER, G. GALEA, M. TAULAN, C. LEMAREC, E. DE GRYSE, G. DARRE, L. RIMLINGER

Objet de la Délibération

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Attribution d'aides individuelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Article 1 : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

le

- CANIPEL Johanna : 1 chèque « Eau » d'une valeur de 100.00 euros
- LAZARO Maria : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire + aide alimentaire de trois mois sur le dispositif « Paniers solidaires »
- MASSENET Nicolas : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- MOURRIER Yann : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- TORMO MARTINEZ Edouardo : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- BARET Anaïs : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- CASTRES Cécilia : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- ENGRAND Isabelle : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- LAUTREY Nadine : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- LOMBARKIA Asma : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- MARCHAL Sandra : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire

et publication,

du

ou notification

du

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

- MELAKHESSOU Atica : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- SAIDI Mounia : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- VIGNALES Nicole : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com